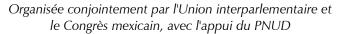


REUNION PARLEMENTAIRE A L'OCCASION DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Cancún (Mexique), 6 décembre 2010





DOCUMENT FINAL adopté par consensus le 6 décembre 2010

- 1. Les changements climatiques figurent indubitablement parmi les questions prioritaires à l'agenda mondial. Il n'en reste pas moins que le volume des émissions de gaz à effet de serre continue d'augmenter de façon dramatique et que les effets de ces émissions sur le climat affectent des millions de personnes dans le monde, en particulier dans les pays en développement. Les personnes les plus vulnérables et les pauvres sont les premiers touchés, au même titre que les habitants des petits Etats insulaires et des terres basses des pays côtiers.
- 2. Il faut impérativement relever le défi mondial des changements climatiques si l'on veut garantir à long terme le développement durable, la sécurité énergétique, la sécurité alimentaire et l'approvisionnement en eau, et la réduction des risques de catastrophe. Les changements climatiques ne connaissent pas de frontières et affectent indifféremment toutes les populations, exacerbant les problèmes liés à la justice sociale, à l'équité et aux droits de l'homme, et compromettant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Du fait de leur extrême complexité, les actions visant à réduire les émissions et à remédier aux conséquences des changements climatiques doivent être multilatérales et intersectorielles, et associer un large éventail d'acteurs allant des groupements de pays aux collectivités locales, des entreprises multinationales aux petites entreprises, et des dirigeants politiques aux particuliers
- 3. Nous, parlementaires du monde entier, réunis à Cancún, au Mexique, à l'occasion de la 16ème Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la 6ème Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (COP16/CMP6), exprimons les vives préoccupations que nous inspire l'absence de résultat satisfaisant à ce jour des négociations intergouvernementales sur les changements climatiques. Le but ultime du processus de négociation reste l'adoption d'un nouvel accord mondial juridiquement contraignant et exhaustif, instituant un cadre international équitable et efficace avec la participation de toutes les grandes économies et engageant le monde dans la voie d'un développement mondial résilient à faibles émissions. Pour que cet accord soit couronné de succès, il faut impérativement renforcer la confiance entre les pays et rendre le processus plus transparent et plus inclusif.
- 4. Aux côtés des gouvernements, des autorités locales, des entreprises et des acteurs de la société civile, les parlements doivent assumer leur part de responsabilité dans la définition et la mise en œuvre d'une réponse commune au défi des changements climatiques. Nous sommes résolus à assumer pleinement notre responsabilité et à donner l'impulsion requise. Les parlements doivent exercer plus vigoureusement leur autorité constitutionnelle et réclamer des pays développés qu'ils prennent des engagements nationaux, et des pays en développement qu'ils prennent des mesures, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et renforcer les dispositifs d'atténuation et d'adaptation.

- 5. Nous sommes convaincus que la voie multilatérale est une voie juste et efficace pour résoudre les problèmes mondiaux. L'Organisation des Nations Unies, forte de son implication tous azimuts et de son universalité, reste l'institution ayant le champ d'action, l'expertise et la légitimité pour élaborer et mettre en œuvre, à travers des cadres multilatéraux, des politiques efficaces face aux impératifs stratégiques des changements climatiques. L'adoption récente à Nagoya, au Japon, d'un nouveau protocole, historique, à la Convention sur la diversité biologique est un exemple qui devrait inspirer les négociateurs sur les changements climatiques.
- 6. Le « nouveau pacte mondial avec la nature » doit être l'expression d'un consensus politique et économique mondial reposant sur la notion fondamentale de responsabilités communes mais différenciées. Nous exhortons toutes les parties à la CCNUCC réunies à Cancún à amplifier la dynamique existante et à s'appuyer sur les progrès réalisés à Copenhague et lors des négociations qui ont suivi. Nous attendons des résultats concrets, s'agissant en particulier des points suivants : accord sur la réduction des émissions engendrées par la déforestation et la dégradation des forêts (REDD-plus); système de mesure, de constatation et de vérification des actions d'atténuation; financement à court et long terme et transparence financière; mécanisme de marché plus efficace et plus souple; mise au point et transfert de technologies; et cadre d'adaptation. Nous constatons et saluons l'excellent travail accompli à cette fin par les différents organes subsidiaires et groupes de travail de la CCNUCC.
- 7. Nous nous engageons à aider nos gouvernements respectifs à mettre en œuvre les accords existants et futurs sur les changements climatiques dans le but d'édifier une prospérité verte dans chacun de nos pays et dans le monde. A ce propos, nous croyons que l'Accord de Copenhague nous a dotés d'un cadre propice à un futur accord. La référence qui y figure aux engagements de réduction des émissions et aux mesures prises par les pays tant développés qu'en développement revêt une importance particulière, tout comme la reconnaissance de la nécessité de stabiliser les émissions de gaz à effet de serre à un niveau garantissant des augmentations de la température mondiale inférieures à 2° C.
- 8. Les données scientifiques valident l'idée que des réductions importantes des émissions mondiales peuvent être mises en œuvre sans compromettre le droit au développement. Un éventuel accord devra être fondé sur les principes de l'obligation de rendre compte et de la transparence des plans d'action nationaux, assortis de rapports réguliers aux fins de vérification. Il nous paraît important que tous les pays mettent en place des plans nationaux de croissance à faibles émissions et des programmes nationaux de transition énergétique pour parvenir à une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre par habitant conformément aux objectifs de réduction à moyen et à long terme et en fonction de la situation et des capacités propres à chaque pays.
- 9. Nous notons avec préoccupation que l'engagement financier de 100 milliards de dollars à l'horizon 2020 prévu dans l'Accord de Copenhague n'a pas encore été garanti dans le cadre des négociations en cours. La mise en place par l'ONU du Groupe consultatif de haut niveau sur le financement de la lutte contre les changements climatiques est un pas dans cette direction qui pourrait aider à identifier des sources potentielles de financement pour soutenir l'action de lutte contre les changements climatiques dans les pays en développement, y compris à travers des financements accélérés.
- 10. Nous prions instamment nos collègues parlementaires partout dans le monde de prendre des mesures énergiques en vue de l'élaboration et de l'approbation de budgets et textes d'application

relatifs au climat, en tenant compte notamment de sujets tels que les stratégies intersectorielles de réduction des émissions et d'adaptation, les programmes et les mesures incitatives axés sur le genre; la solidarité entre les régions et les générations; et la nécessité de mettre au point de nouveaux outils, notamment une cartographie des vulnérabilités et des risques, des registres des émissions et des dispositifs d'alerte précoce et de gestion des effets des catastrophes. Nous prions en outre instamment les parlementaires de donner l'exemple en réduisant l'empreinte carbone des institutions parlementaires.

11. Nous appelons l'Union interparlementaire à poursuivre ses efforts pour mobiliser la communauté parlementaire mondiale sur le dossier des changements climatiques. Il nous appartient d'aider le monde à tracer la voie menant à un avenir à faibles émissions, plus sûr, plus sain, plus propre et plus prospère pour tous.